Les CONSIGNES de tri

brochure PAPIER 100% imprimée sur recyclé

CITEO ADEME

Agglo du Pays de Dreux

LES EMBALLAGES RECYCLABLES ET LE PAPIER

en mélange dans le conteneur* jaune / en porte-à-porte

Bouteilles et flacons
en plastique avec bouchons

Boîtes de conserves, canettes, aérosols, barquettes alu, bidons

Briques alimentaires, cartons, emballages en carton, cartonnettes

+

Courriers, enveloppes, cahiers, papiers, prospectus

Journaux, revues, magazines

Annuaires, catalogues, livres

Si tous nos journaux étaient recyclés, nous pourrions économiser environ **250 millions** d'arbres chaque année.

LE VERRE dans le conteneur* vert

en porte-à-porte

Bouteilles, pots, bocaux SANS COUVERCLE, NI BOUCHON

il se recycle à **l'INFINI**, pensez-y !!!

je n'accepte que le VERRE ALIMENTAIRE

LES ORDURES MÉNAGÈRES

dans le conteneur* marron / en porte-à-porte

déposez vos déchets NON RECYCLABLES EN SACS FERMES

Pensez à vos bacs JAUNE et VERT pour vos déchets recyclables !

CONTACT

J'ai une question, un doute sur le tri, contactez nous au **02 37 64 82 00 (tapez 2).**

Ma situation change (j'emménage ; ma famille s'agrandit...), mon conteneur a besoin d'une réparation, je contacte le service déchets de l'Agglo du Pays de Dreux au **02 37 64 82 00 (tapez 2)** pour programmer une intervention (service gratuit).

Collecte en porte-à-porte des ENCOMBRANTS

en SEPTEMBRE et OCTOBRE 2018 selon les secteurs

Votre date de collecte annuelle des encombrants vous sera communiquée :

- → Dans **l'AGGLOrama de JUIN 2018**, le magazine de l'Agglo du Pays de Dreux,
- → sur le site internet de l'Agglo du Pays de Dreux, à partir du **2 JUILLET 2018** : **WWW.DREUX-AGGLOMERATION.FR / RUBRIQUE ACTUALITÉ**
- → Dans **VOTRE MAIRIE, À PARTIR DU 2 JUILLET 2018**

UTILE

Vos objets volumineux (électroménager, mobilier, cartons, matériaux de travaux...), dangereux (pots de peinture, solvants...) doivent être déposés en déchetterie. Munis de votre carte**, vous aurez accès aux 10 déchetteries de l'Agglo du Pays de Dreux.

*** voir au verso pour connaître les modalités d'obtention*

* Les conteneurs, mis gratuitement à disposition des habitants, sont la propriété de l'Agglo du Pays de Dreux et restent attitrés au domicile en cas de départ des occupants.

Conception : Agglo du Pays de Dreux - Illustrations : Citeo / © tr etro - Photo : acom - Impression : Imprimerie Chauveau (02 37 88 18 81) - Reproduction interdite - DCC 2017